

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 5 JUIN  
2017 À 17 H 10, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

|             |  |
|-------------|--|
| Présidente  | Theodora Samiotis  |
| Mairesse    | Christina Smith  |
| Conseillers | Philip A. Cutler<br>Rosalind Davis<br>Victor M. Drury<br>Nicole Forbes<br>Cynthia Lulham<br>Patrick Martin |

**NOTE AU LECTEUR :**

Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

|                      |   |
|----------------------|---|
| Administration       | Sean Michael Deegan, directeur général<br>Martin St-Jean, directeur des services juridiques et greffier |
| Secrétaire de séance | Andrew Brownstein   |

---

**ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER**

**Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 5 juin 2017**

**Il est convenu** que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 5 juin 2017 soit adopté, avec l'ajout des éléments suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- Demande de l'équipe des maîtres-nageurs du YMCA (conseillère Davis);
- *Les Escales découvertes* (conseillère Lulham).

**Confirmation du procès-verbal des réunions du Comité plénier tenues les 1<sup>er</sup> et 15 mai 2017**

Les procès-verbaux des réunions du Comité plénier du Conseil tenues les 1<sup>er</sup> et 15 mai 2017 sont adoptés, avec des corrections.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

### **Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier**

M<sup>e</sup> St-Jean attire l'attention du Conseil sur le point 25, portant sur l'expropriation de terrain de la Ville par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Il informe le Conseil que la Ville conversera le terrain d'Hydro Westmount jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre et la cour des Travaux publics jusqu'au printemps 2018.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La conseillère Samiotis signale qu'au cours de la séance ordinaire de la soirée, des résidents de l'avenue Columbia pourraient présenter une pétition concernant des excès de vitesse et que des résidents de la rue Prospect pourraient en présenter une autre visant à transformer celle-ci en une rue à sens unique.

De plus, le conseiller Martin informe le Conseil que la Ville a déjà rencontré les résidents concernés de l'avenue Grosvenor. Il explique que, dans le cadre du réaménagement d'une rue, la Ville doit d'abord établir la conception de la rue la plus appropriée, puis évaluer la nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation de la circulation, comme l'installation de dos d'âne ou de panneaux d'arrêt.

Quant à la reconstruction sur l'avenue Grosvenor, la mairesse explique que les résidents s'inquiètent de l'élimination de l'arrêt et des deux dos d'âne actuellement en place, car cela entraînerait une circulation trop rapide sur ce long pâté de maisons.

En appui aux commentaires du conseiller Martin, le conseiller Cutler a insisté sur le fait que les décisions de la Ville relatives à ces questions se prennent en fonction des données, qui, grâce au travail de M. Jonathan Auger, technicien de la circulation – Travaux publics, seront recueillies une fois la mise en place de la conception de la rue terminée.

La conseillère Lulham souligne que dans l'éventualité où il faut installer des avancées de trottoir, ces dernières doivent faire partie de la conception initiale de la rue.

La mairesse ajoute qu'elles doivent être assez larges pour qu'on les remarque et qu'elles atteignent l'objectif, même si elles diminuent l'espace de stationnement des résidences qui sont situées devant. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les propriétaires de ces résidences ont tendance à s'opposer à leur construction. Le conseiller Martin souligne que les résidents s'opposent aussi à l'ajout de dos d'âne devant leur résidence en raison du bruit des véhicules en déplacement.

### **AFFAIRES NOUVELLES : DEMANDE DE L'ÉQUIPE DES MAÎTRES-NAGEURS DU YMCA**

La conseillère Davis présente la demande de l'équipe des maîtres-nageurs du YMCA, qui souhaite utiliser la piscine de la Ville pour une partie de l'été étant donné que la piscine du parc Jean-Drapeau, son lieu d'entraînement habituel, est fermée pendant la majeure partie de la saison.

Elle fait part de la discussion qu'elle a eue avec le Service des sports et loisirs. Après la Fête nationale, la plage horaire du bain adulte est de 7 h à 8 h, et celle des Dauphins de Westmount, de 8 h à 9 h. Le directeur explique que jusqu'au 24 juin, ou plutôt la fin de l'année scolaire, les Dauphins s'entraînent en soirée. Comme le bain adulte est de 7 h à 9 h pendant cette période d'avant-saison, la conseillère Davis suggère que les maîtres-nageurs du YMCA utilisent trois des huit couloirs de la piscine deux matins par semaine, de 8 h à 9 h. Toutefois, elle souligne que le Service des sports et loisirs se soucie du fait que cette situation créera un précédent, et elle reconnaît que cela n'en vaudrait peut-être pas la peine vu la courte durée de l'entente.

La conseillère Lulham met en garde contre une réduction de la durée du bain adulte étant donné qu'elle a déjà été raccourcie. La conseillère Davis fait remarquer que les maîtres-nageurs de Westmount nagent déjà de 7 h à 8 h et que la majorité des couloirs sont à la disposition des nageurs du bain adulte. Pour sa part, le conseiller Cutler précise que la Ville n'a jamais raccourci la durée du bain adulte, mais qu'elle a plutôt permis aux enfants d'utiliser une section de la piscine pendant le bain adulte.

La mairesse indique que les résidents de Westmount faisant partie de l'équipe des maîtres-nageurs du YMCA peuvent déjà nager pendant cette plage horaire et même inviter d'autres personnes, sauf si ces dernières agissent à titre d'entraîneur.

- **Il est convenu** que la Ville informera l'équipe des maîtres-nageurs de Westmount qu'elle ne peut pas autoriser sa demande en raison de l'utilisation intensive de la piscine. Toutefois, tous les résidents de Westmount faisant partie de l'équipe peuvent venir nager pendant cette plage horaire et inviter d'autres personnes, sauf si ces dernières agissent à titre d'entraîneur.

La conseillère Samiotis informe le Conseil que la Ville a publié sur son site Web plusieurs des études qu'elle a commandées, faisant référence à une étude en particulier, soit celle sur la planification du secteur sud-est. Elle mentionne qu'il est clairement indiqué que les documents sont des études et non des plans.

## **POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE**

### **LA PORTE OUVERTE**

La mairesse signale que le diocèse anglican a vendu l'église Saint-Stephen. Par conséquent, La Porte ouverte changera d'emplacement. Ses responsables ont fait part de leur intention de s'installer dans les six à huit pâtés de maisons entourant le square Cabot, fort probablement à l'est de celui-ci. Le diocèse fournira 30 000 \$ à l'organisme pour contribuer à sa relocalisation. L'organisme a d'ailleurs demandé à la Ville si elle pouvait lui offrir du soutien, sans faire de demande de financement précise. La mairesse indique que

la Ville n'a pas accordé de subvention cette année, contrairement aux années passées. Elle se dit en faveur de la remise d'une aide financière à La Porte ouverte pour sa relocalisation. Comme les subventions passées étaient de 3 000 \$ à 4 000 \$, elle suggère un montant de 5 000 \$.

La conseillère Samiotis informe le Conseil que La Porte ouverte a indiqué avoir besoin de 50 lits à son nouvel emplacement. C'est pourquoi ce dernier devra être situé à un endroit où le zonage permet une telle utilisation des lieux.

La conseillère Lulham affirme être ouverte à la remise d'une subvention de 5 000 \$ à La Porte ouverte pour sa relocalisation. La conseillère Samiotis, quant à elle, propose une aide financière d'au moins 5 000 \$. La conseillère Davis et la conseillère Forbes sont d'accord. La conseillère Samiotis recommande une subvention de 10 000 \$.

Le conseiller Cutler se dit ouvert à la remise d'une subvention à La Porte ouverte pour sa relocalisation. Toutefois, il recommande de préciser que cette aide financière sert à la relocalisation de l'organisme à un endroit où ses activités sont permises en vertu du zonage applicable.

Les membres du Conseil discutent du montant adéquat à remettre à La Porte ouverte.

- **Il est convenu** qu'à la suite de l'adoption de la résolution prise à la séance ordinaire du 4 juillet, la Ville remettra 8 000 \$ à La Porte ouverte pour sa relocalisation, à un endroit où ses activités sont permises en vertu du zonage applicable. Ce montant représente un soutien financier de deux ans. Comme elle ne savait pas où l'organisme allait être situé, la Ville n'a pas accordé de subvention pour l'année 2017.

## **ÉTUDE SUR LES UTILISATEURS DE PISCINES INTÉRIEURES**

Le directeur général informe le Conseil qu'une étude sur les utilisateurs a déjà été menée en mars 2010 pour évaluer la possibilité de bâtir une piscine intérieure. Il souligne qu'il est toujours possible de réaliser une étude qui intègre un sondage. Il indique que l'étude menée en mars 2010 recommandait un ratio de 13 000 résidents par piscine publique. La conseillère Lulham affirme que l'étude présentait un ratio moyen de 8 000 résidents par piscine publique dans les municipalités et les arrondissements de la Ville, et ne formulait aucune recommandation à l'encontre de la construction d'une piscine intérieure à Westmount.

Le conseiller Drury appuie les commentaires de la conseillère Lulham, comme quoi l'étude n'a jamais recommandé de ne pas construire de piscine intérieure. Il explique que l'objectif de l'étude était de déterminer s'il valait mieux affecter le budget, qui à l'époque était de 40 millions de dollars, à la construction d'une piscine intérieure ou d'une deuxième patinoire. Le conseiller Drury recommande de tenir compte du nombre de piscines privées intérieures et de résidents dans le cadre de la prochaine étude sur les utilisateurs.

La conseillère Lulham suggère d'envisager l'établissement d'un partenariat avec le YMCA ou un autre organisme local. Ainsi, la Ville pourrait financer la construction de la piscine

intérieure, et le YMCA ou l'autre organisme local pourrait financer l'exploitation de cette dernière. On accorderait à la Ville un certain nombre d'heures par semaine pour l'utilisation de la piscine. La mairesse, le conseiller Drury et la conseillère Davis se montrent intéressés par cette possibilité.

- **Il est convenu** que ce point fera l'objet d'une discussion approfondie lors de la prochaine réunion du comité plénier. L'administration fournira au Conseil des renseignements sur des partenariats existants entre les municipalités et les organismes locaux pour l'exploitation de piscines intérieures.

### **PROPOSITION DE DROPBIKE**

Le conseiller Cutler signale qu'à la suite de la décision adoptée à la dernière réunion du Comité plénier, la Ville a rencontré les représentants de Dropbike et obtenu les commentaires de M. Dan Lambert, président de l'Association des piétons et cyclistes de Westmount, sur le projet. Il explique que les stations BIXI sont inadéquates dans certaines parties de la ville, comme le haut Westmount. C'est dans de tels endroits que la Ville permettrait à Dropbike de créer une station pour quelques vélos. Ainsi, Dropbike servirait de complément à BIXI.

Le directeur général informe le Conseil que la Ville serait la première à permettre à Dropbike de mettre en œuvre son service. Il propose l'autorisation d'un projet pilote de 50 vélos.

La conseillère Lulham exprime son appui à la recommandation et souligne que l'introduction de vélos supplémentaires au réseau de vélopartage serait avantageuse pour les utilisateurs.

La conseillère Lulham demande où les vélos verrouillés pourront être déposés sur les rues n'ayant pas suffisamment de poteaux ou de supports. Elle craint que, dans de tels cas, les vélos soient posés contre des arbres. La conseillère Davis précise que les vélos n'ont pas besoin d'être attachés à quoi que ce soit étant donné que c'est la roue arrière qui se verrouille. Le directeur général explique que la Ville doit convenir des zones dans lesquelles les vélos verrouillés peuvent être déposés et préciser que les vélos ne peuvent pas être laissés contre des arbres. La conseillère Lulham précise que le rapport de Dropbike indique que l'entreprise se chargera de la gestion des utilisateurs récidivistes. Elle recommande toutefois que la Ville insiste fortement sur le fait que les vélos ne doivent pas être posés contre des arbres si Dropbike souhaite que ses services soient bien accueillis. La conseillère Davis recommande d'augmenter le nombre de supports à vélos dans les zones achalandées.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

M<sup>e</sup> St-Jean explique que la municipalité n'a aucune part active à prendre dans le programme de Dropbike. Elle permet simplement à l'entreprise de fournir ses services dans le cadre qu'elle établit. Le conseiller Drury convient que la Ville ne devrait jouer aucun rôle dans la gestion du programme. Sa participation se limiterait à l'établissement des règles régissant l'exercice des activités de Dropbike.

À la suite de la demande du conseiller Drury, le directeur général confirme qu'un employé de Dropbike sera responsable de la gestion des déplacements des vélos, pour les rapporter ou les déplacer dans la ville.

Le directeur général signale que Dropbike est prête à lancer son programme dès qu'elle reçoit l'approbation de la Ville. Il informe le Conseil que les cyclistes utiliseront le service au moyen d'une application mobile.

- **Il est convenu** que la Ville permettra à Dropbike de mettre en œuvre son programme à titre d'essai, avec 50 vélos pour la saison actuelle.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le directeur Flies quitte la réunion à 20 h.

M<sup>me</sup> Elisa Gaetano et M. Kinan Khatib, qui seront nommés respectivement directrice de l'ingénierie – et chef de division – Édifices municipaux – Travaux publics lors de la séance ordinaire de la soirée, se joignent à la réunion à 20 h. Les membres du Conseil félicitent M<sup>me</sup> Gaetano et M. Khatib pour leur nomination.

La séance est levée à 20 h 02, moment auquel le Conseil tient sa séance ordinaire. La séance recommence à 22 h 06.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

### **POINT PERMANENT : MTQ et AMT**

La conseillère Samiotis informe le Conseil que l'avenue Greene sera fermée entre le boulevard Dorchester et la rue Saint-Antoine pendant un mois, soit la durée de la reconstruction du passage supérieur de l'autoroute.

Elle signale que M. Auger a remplacé M. Benoit Hurtubise, assistant directeur général et directeur d'Hydro Westmount, comme représentant de la Ville au Comité de bon voisinage. Elle demande que l'on indique à M. Auger de transmettre les présentations données lors des réunions du Comité de bon voisinage à M. Sebastian Samuel, chef de division – Communications, afin que ce dernier puisse les publier sur le site Web de la Ville.

### **SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL**

#### **Communications**

La conseillère Davis signale que le lien permettant de voter pour le square Prince-Albert comme lieu patrimonial *coup de cœur* de l'île de Montréal est maintenant sur le site Web de la ville.

**AFFAIRES NOUVELLES : LES ESCALES DÉCOUVERTES**

La conseillère Lulham informe le Conseil que le 10 juin à 14 h aura lieu un événement d'inauguration pour les nouveaux postes d'observation et souches en granit. Elle souligne que le maire Denis Coderre sera présent et que la Ville de Westmount est invitée à envoyer un représentant à l'événement. La mairesse explique que la Ville ne doit pas envoyer de représentant étant donné qu'elle s'est opposée au projet par le passé.

**ABSENCES**

Les membres du Conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence.

La réunion est ajournée à 22 h 41.

---

Theodora Samiotis  
Adjointe au maire

---

M<sup>e</sup> Martin St-Jean  
Directeur général des services  
juridiques et greffier